

Réforme systémique des retraites Les résultats de l'enquête menée auprès des pharmaciens

Fin 2018, vous avez participé à une enquête destinée à porter votre voix auprès de la puissance publique dans le cadre de la réforme des retraites engagée par le Gouvernement. Cette enquête a été réalisée auprès des affiliés des cinq Caisses de retraite libérales adhérentes de Pro'Action Retraite.

L'association Pro'Action Retraite a été créée le 25 juillet 2018 à l'initiative de plusieurs Caisses de retraite souhaitant contribuer, par leur expérience, leur savoir-faire et leurs relations privilégiées avec leurs affiliés, à la réflexion sur les évolutions possibles de notre système de protection sociale.

Pro'Action Retraite entend ainsi explorer, grâce à l'expertise de ses adhérents et avec l'aide de personnalités qualifiées, les voies de réforme possibles de notre système de protection sociale, en matière de retraite, de prévoyance, de couverture du risque « dépendance » et d'action sociale. Il s'agira de réfléchir aussi bien sur les caractéristiques de ces réformes, les modalités de mise en œuvre, les périodes de transition que sur la gouvernance du système cible. Les conclusions de ces travaux pourront être rendues publiques sous forme de publications, de colloques ou encore de tables rondes.

À fin 2018, l'association regroupe six institutions :

- la CARCDSF (Caisse autonome de retraite des chirurgiens-dentistes et des sagesfemmes,
- la CARPV (Caisse autonome de retraite et de prévoyance des vétérinaires),
- la CAVEC (Caisse d'assurance vieillesse des experts-comptables et des commissaires aux comptes),
- la CAVP (Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens),
- la CPRN (Caisse de prévoyance et de retraite des notaires).
- la CRPN (Caisse de retraite complémentaire du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile).

Les résultats de l'enquête montrent que les affiliés de la CAVP, comme ceux des autres Caisses libérales, sont particulièrement attachés à leur Caisse de retraite professionnelle, se sentent fortement concernés par l'avenir de leur régime de retraite, et qu'ils seront très attentifs à la réforme qui doit être menée.

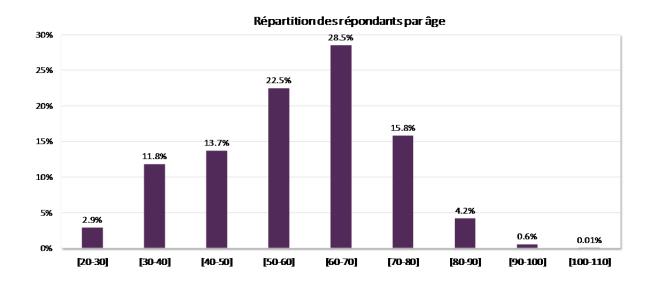
QUELQUES CHIFFRES SUR L'ENQUÊTE (DONNÉES CONSOLIDÉES) : un très bon taux de retour

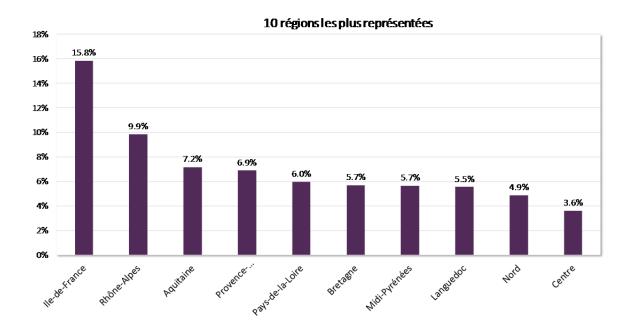
Enquête réalisée du 26 septembre 2018 au 6 novembre 2018

Nombre total de réponses : 47 977

Nombre de réponses partielles : 19 271 (dues notamment à la longueur de l'enquête)

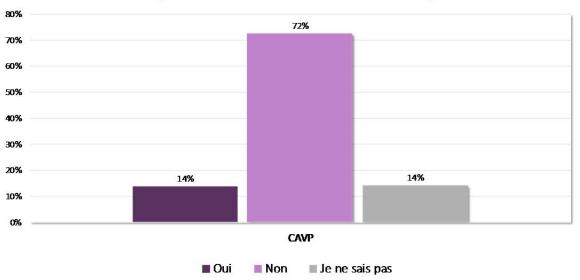
Nombre de réponses complètes : 28 706 Taux de participation à l'enquête : 29,28 % Moyenne d'âge des répondants : 57,3 ans



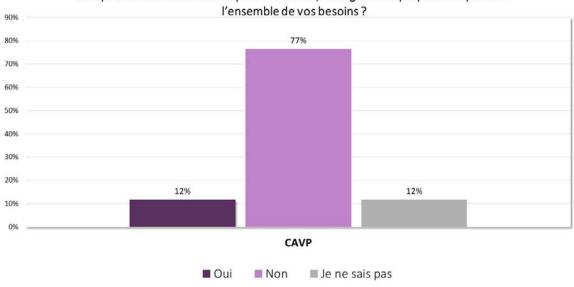


UNE FAIBLE ADHÉSION DES AFFILIÉS DE LA CAVP À LA RÉFORME DES RETRAITES : les répondants sont attachés à leur régime de retraite et à la spécificité de leur exercice indépendant.

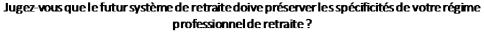


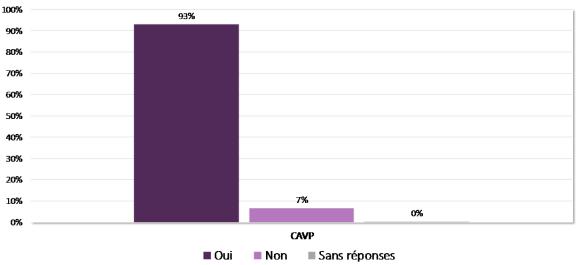






UN FORT ATTACHEMENT DES AFFILIÉS DE LA CAVP À LEUR RÉGIME DE RETRAITE PROFESSIONNEL





... que les répondants priorisent pour les raisons suivantes :

des raisons techniques

- 1. Il comporte un volet obligatoire géré par capitalisation.
- 2. Il permet de réduire les cotisations en cas de difficultés financières.
- 3. Il permet de réduire les cotisations lors de l'installation.
- 4. Par sa **flexibilité**, il permet une plus grande souplesse dans la modulation de l'âge de départ à la retraite.
- 5. Il comporte un système de réversion avec option.
- 6. Il prévoit un dispositif de surcote/décote.

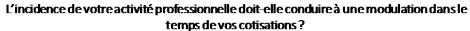
une exigence de proximité

- 1. L'étude des dossiers est du ressort de commissions composées de pairs.
- 2. Accès à un service personnalisé.
- 3. Je bénéficie d'une **relation de proximité** en lien avec les spécificités de la profession.

En bref, les raisons les plus fréquemment avancées de l'attachement des répondants à leur régime professionnel de retraite sont :

- 1. Il prend en compte la spécificité de mon métier pour 97 % des répondants.
- 2. Il me permet d'anticiper ma situation future pour 92 % des répondants.
- 3. Il me donne la souplesse d'investir dans mon activité professionnelle et dans ma protection sociale pour 91,9 % des répondants.
- 4. Il me permet d'être représenté personnellement dans la gouvernance d'un régime adapté à mes besoins pour **91,6 % des répondants**.
- 5. Il incite à la responsabilité pour 89 % des répondants.

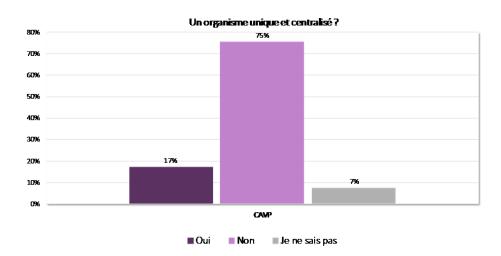
Les affiliés de la CAVP souhaitent un système souple...

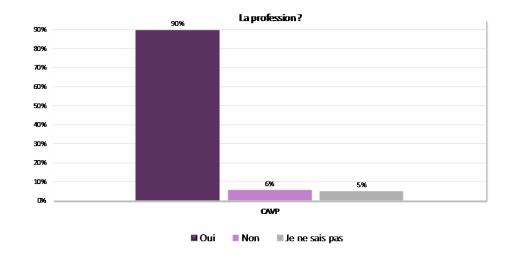




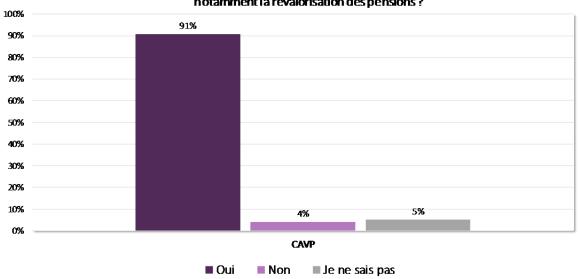
... dont la gestion reste attentive à leurs contraintes...

Qui doit gérer et piloter votre régime de retraite ?



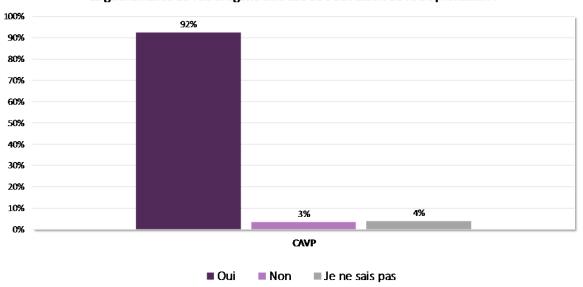


Le pilotage des différents paramètres évoqués ci-avant doit-il être géré par la profession, notamment la revalorisation des pensions?

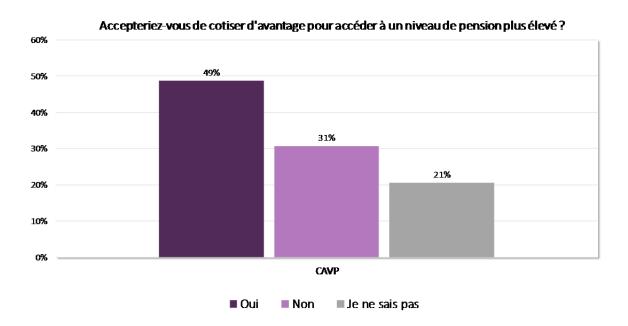


... et la gouvernance ancrée dans leur profession :

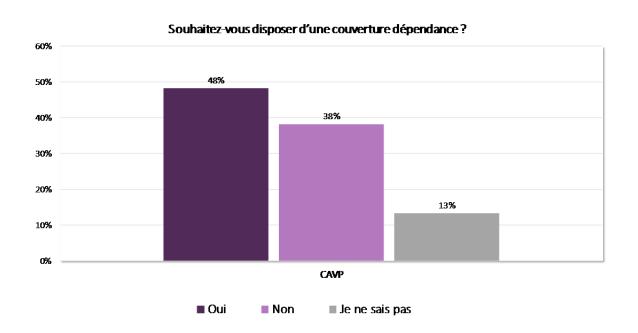
La gouvernance de votre régime doit-elle être du ressort de votre profession?

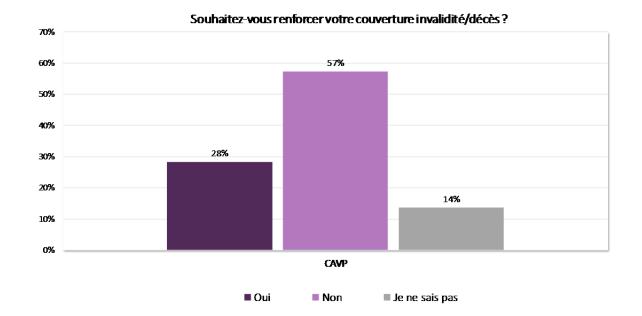


Les affiliés de la CAVP attendent un haut niveau de service rendu par leur régime de retraite :



Leur préoccupation principale, au-delà du service de leur retraite, est celle de l'accompagnement de la dépendance :





UN FORT ATTACHEMENT DES AFFILIÉS DE LA CAVP À LA PRÉSERVATION DES RÉSERVES PRUDENTIELLES CONSTITUÉES PAR LEUR RÉGIME pour garantir sa soutenabilité

